

**Ta retraite,
c'est à**

62 ans

Tu auras le droit d'arrêter de travailler et de toucher ta pension de retraite, à condition que, d'ici là, on ne bouge pas l'âge de départ à la retraite et que son montant soit suffisant pour vivre... Espérons que tu aies encore un travail et que tu soies en bonne santé...



**Aujourd'hui,
les ingés cadres techs
qui partent à la retraite touchent
environ**

61 %

du salaire net moyen.



**Mais, le Gouvernement dit qu'il
veut réformer**

***à moyens
constants...***

Dans une démarche très idéologique, ils considèrent que notre système de retraite coûte trop cher à la Nation et que de l'argent mis au service du bien commun, et non du privé, c'est forcément de l'argent mal utilisé.



Sauf que, il y a

de + en + de gens à la retraite.

Et quand tu travailles, tu finances en direct les pensions des gens à la retraite et tu constitues en même temps tes propres droits à retraite. C'est ce qu'on appelle la répartition. Avoir cotisé pendant des années te donnera ensuite *droit* de partir à la retraite à ton tour. Ta retraite représente un pourcentage prédéterminé de ton salaire de fin de carrière.



Ce que Macron ne dit pas, c'est que

si on ne met pas + d'argent dans le système,

ta retraite va baisser.

Dans un système où l'on bloque les recettes à un certain niveau, s'il y'a un besoin de financement supplémentaire il faut forcément ajuster le montant des pensions à la baisse. (C'est ce qui s'est passé en Suède.)

C'est ce qu'on appelle un **système à cotisations définies** : on bloque le niveau des cotisations et on ajuste les prestations.

A contrario, dans un système à **prestations définies**, le niveau de retraite est un pourcentage garanti du salaire de fin de carrière et on fait évoluer les cotisations en fonction des recettes nécessaires au financement.

Parce que ce Gouvernement veut bloquer le
niveau des cotisations à

14 %

du

PIB.



**il suffirait
d'augmenter très
légèrement
la part des
cotisations
dans le salaire**

**chaque année
pour garantir le niveau
des retraites.**



Pour rétablir le droit à la retraite dès 60 ans, avec une pension représentant au minimum 75 % net du dernier salaire net, il suffit d'augmenter chaque année pendant 25 ans la part dite « patronale » des cotisations de 0,0024 point et la part salariale de 0,0016 point.



**Concrètement,
ça voudrait dire chaque année
l'équivalent de**

**1 à 3
cafés**

**en plus par mois pour un salaire de
2000 euros, par exemple.**

Donc,

**POUR NE PAS
BAISSER TA
RETRAITE,**

Avec plus de personnes à la retraite, en toute logique, il faudrait augmenter la part des

cotisations dans le PIB

et ne pas les bloquer aux 13,8% d'aujourd'hui.



Mais, alors, pourquoi

**MACRON NE
VEUT PAS
FINANCER LES
RETRAITES**

et préfère baisser ta pension ?

Si tu prévois que ta retraite sera faible, tu vas sans doute

**épargner ou
placer de
l'argent.**



Et qui joue avec, et empoche cet argent ?

Ce sont évidemment les actionnaires, les assurances, et

LES BANQUES !

Capitalisation vs/ répartition : le vrai match de cette ré- forme

Assureurs et banquiers lorgnent de longue date sur l'épargne des cadres. En rognant leurs droits retraites, le gouvernement les renvoie pieds et poings liés vers la capitalisation pour tenter, bien vainement, de compléter leur retraite...



Le système Suédois, ça donne quoi ?

Quel sera le montant de ma retraite ?

**J'aurais quel âge au moment de mon
départ en retraite ?**

**Comment vont évoluer mes cotisa-
tions ?**

**Quelles sont les garanties dans la ré-
forme Macron ?**

Des réponses sur

<https://reforme-retraite.info/>